



Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION

Domaine Droit, économie, gestion
pour le prochain contrat 2019-2023

Université Paris Descartes
Université Paris Diderot

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D

Rapport publié le 01/03/2019

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Benoît Grasser, Emmanuel Guiselin,
co-Présidents

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

L'offre de formation du domaine *Droit, économie, gestion* (DEG) de l'Université Paris Descartes et de l'Université Paris Diderot s'inscrit dans le cadre de l'Université de Paris, qui a vocation à réunir, dans le courant de l'année 2019, outre les deux universités, l'Institut de Physique du Globe. La structuration de la nouvelle université fera appel à des composantes intermédiaires, qui prendront la dénomination de « faculté » (santé ; sciences ; langues et sciences humaines) et qui associeront les UFR des universités de Paris Descartes et de Paris Diderot.

Le domaine *Droit, économie, gestion* (DEG) des universités Paris Descartes et Paris Diderot comprend 33 mentions : 3 licences ; 11 licences professionnelles (LP) et 19 masters. En outre, une LP (*Métiers du décisionnel et de la statistique*), est positionnée sur deux domaines : l'un des parcours est situé dans le domaine *Sciences, technologies, santé* (STS) ; l'autre en DEG.

En sciences juridiques, l'offre est composée d'une licence mention *Droit* et de 11 mentions de master.

En sciences économiques et de gestion, l'offre est structurée autour de deux licences générales, de 4 masters en économie, de 4 masters en gestion et de 11 LP en gestion.

Les formations du domaine DEG continuent à s'inscrire dans un environnement fortement concurrentiel. Le regroupement des universités Paris Diderot et de Paris Descartes au sein de l'Université de Paris devrait permettre d'accroître la visibilité et l'attractivité internationale. Les formations du domaine DEG bénéficient globalement de liens étroits tissés avec les milieux socio-professionnels, d'un bon adossement aux laboratoires de recherche et de partenariats internationaux.

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

L'offre de formation du domaine DEG au niveau licence est reconduite à l'identique : *Droit* et *Economie et gestion* pour l'Université de Paris Descartes et *Economie* pour l'Université de Paris Diderot. Cependant, dans le cadre du regroupement des deux universités, il conviendra de réfléchir aux problèmes de lisibilité que pourrait soulever la coexistence d'une mention *Economie et gestion* et d'une mention *Economie*, notamment en poursuivant une réflexion sur les intitulés.

Le paysage des LP est globalement stable. 3 LP sont sorties du domaine DEG, et la cohérence de ce dernier en sort renforcée compte tenu de la dominante SHS (Sciences humaines et sociales) ou STS (Sciences technologies santé) des LP sortantes. Deux LP ont fait évoluer leur dénomination, pour mieux cibler les métiers visés ou pour renforcer l'attractivité (LP *Métiers du tourisme* et LP *Métiers du commerce international*). Néanmoins, l'intitulé proposé pour la LP *Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques et management européen des produits touristiques* est dérogatoire. Cette demande d'intitulé dérogatoire n'est pas justifiée, la LP ne visant pas spécifiquement le management européen des produits touristiques. La LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité paie*, non ouverte au précédent contrat, demande à être accréditée pour ouvrir dans le cadre du prochain contrat, en réponse aux sollicitations des partenaires socio-économiques dans le bassin de recrutement concerné. Toutefois, l'ouverture de cette LP va accroître les tensions sur les enseignants-chercheurs en gestion dont les équipes sont d'ores et déjà insuffisantes, malgré les efforts déjà engagés. Par ailleurs, concernant la problématique de la proportion de poursuite d'études très élevée des LP (et en particulier pour les LP : *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* ; *Assurance, banque, finance : supports opérationnels* ; *Gestion des structures sanitaires et sociales* ; *E-commerce et marketing numérique* ; *Management des activités commerciales* ; *Métiers de la gestion des RH : assistant et Métiers du commerce international*), il convient de souligner qu'il s'agit là d'un problème de nature assez générale, les universités rencontrant des difficultés à orienter les flux au-delà de l'obtention des LP, tout en étant souligné que les poursuites d'études prennent souvent la forme de formations en alternance qui réalisent déjà un mode d'insertion professionnelle. Enfin, la LP *Sécurité des biens et des personnes*, quoiqu'ayant augmenté son volume horaire, reste en dessous des pratiques habituellement constatés pour les LP.

Au niveau master les évolutions sont notables.

En sciences juridiques, les mentions ont fait l'objet de restructurations afin de se mettre en conformité avec le cadre national des formations et de rendre plus lisible l'offre de formation (certains parcours sont désormais regroupés au sein de nouvelles mentions). Néanmoins, on peut relever que l'une des mentions a un intitulé dérogatoire (mention *Droit international et européen*) sans que cette dérogation se justifie par les parcours proposés au sein de la mention qui couvrent surtout la dimension Droit international.

En sciences économiques et de gestion, là aussi, les intitulés de mention ont été modifiés ou créés par regroupement d'anciens parcours au sein de ces nouvelles mentions. Globalement, l'offre reste stable si l'on excepte la création du master *Economie appliquée*. Parmi ces masters, certains demeurent problématiques :

- Le master *Comptabilité, contrôle, audit* (CCA) : Le recrutement d'un enseignant-chercheur en sciences de gestion ne saurait à lui seul pallier le déséquilibre de l'équipe pédagogique relevé par le Hcéres dans son rapport. Par ailleurs, on peut s'interroger sur le maintien, à terme, du positionnement de cette formation, de niveau master, à l'IUT de Paris ;
- Le master *Économie de la santé* qui doit se montrer vigilant quant à l'évolution des effectifs ;
- Le master *Management* : le dossier ne répond pas aux points faibles relevés par le Hcéres, en particulier, le faible nombre d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion au sein de l'équipe pédagogique, le faible lien avec les acteurs du monde professionnel et une internationalisation des parcours à approfondir.

D'une manière plus générale, l'offre est renforcée positivement :

- dans son ensemble, l'offre de formation en DEG gagne en cohérence et en visibilité ;
- d'un point de vue institutionnel, le changement de dénomination de la faculté, désormais « Faculté de droit, d'économie et de gestion » devrait donner plus de visibilité aux formations d'économie et de gestion ; sans que pour autant l'on sache si, au sein de cette faculté ont été créés un département d'économie et un département de gestion, à même de porter les problématiques relatives à l'économie et à la gestion ;
- le renforcement de la transversalité concernant les trois licences générales devrait aider aux transformations induites par le nouvel arrêté licence ; par ailleurs, tenant compte des observations formulées par le Hcéres, on note que le projet Déclic (Découvre, explore, construis ta licence) mis en place dans le cadre de l'IDEX, a parmi ses objectifs principaux l'amélioration de la liaison entre le niveau de la deuxième année de licence(L2) et les LP ;
- la finalité professionnelle des LP est avérée par le choix fréquent de l'alternance ; la place forte de l'apprentissage ; la présence des professionnels dans les équipes pédagogiques ; les contenus pédagogiques ; l'adossement presque généralisé à des centres de formation des apprentis (CFA) ;
- un environnement de recherche généralement solide au niveau master ; une meilleure prise en compte des problématiques de recherche pour certaines formations, dont témoigne l'introduction d'un parcours recherche pour la mention *Monnaie, banque, assurance, finance* ;
- la bonne articulation entre le niveau de licence générale et le niveau master ;
- une offre pédagogique souvent valorisée par des liens étroits tissés avec les milieux professionnels ;
- la diversité des formes d'ouverture à l'international : délocalisation, notamment à Abu Dhabi ; double licence ; mobilités enseignante et étudiante ; cours et certifications en anglais ; ouverture internationale des masters...

Cependant, il est possible de mettre en avant que :

- la coexistence, au sein du même domaine, d'une licence générale en économie et gestion et d'une licence générale en économie appelle une clarification des intitulés ;
- les formations en sciences de gestion (niveaux licence, master et LP) sont adossées à des équipes d'enseignants-chercheurs (E-C) en sciences de gestion trop restreintes. Est annoncé le recrutement d'un enseignant-chercheur en sciences de gestion dont le service viendra abonder pour partie le master CCA. De même, si certaines LP ont renforcé la place des E-C en gestion dans les équipes pédagogiques, celle-ci reste souvent trop faible pour assurer à la fois la dimension universitaire des formations et un ancrage disciplinaire fort. Il convient de poursuivre les efforts de recrutement pour consolider les équipes pédagogiques et l'adossement recherche des formations ou alors restructurer l'offre en gestion (LP et/ou master) en fonction de l'équipe pédagogique ;
- parfois, et en tout état de cause pour la quasi-totalité des LP, l'objectif affiché de professionnalisation est tempéré par le nombre important de poursuites d'études en master ;
- l'accroissement très sensible du nombre de formations de master « mono-parcours » (avec effectifs annoncés allant de 30 à 60 étudiants suivant les mentions). Cela paraît justifié dans certains cas (ainsi pour la mention *Droit notarial*, pour laquelle des explications convaincantes sont fournies) ; dans d'autres cas, cela suppose, lorsque cela est pertinent, de conserver des capacités de mutualisation entre mentions ;

- la mention master CCA, toujours rattachée à l'IUT, continue d'interroger. La poursuite du renforcement de l'équipe pédagogique en enseignants-chercheurs en sciences de gestion, et la mise en œuvre d'actions communes entre le master et le laboratoire de recherche seraient de nature à pallier les difficultés relevées lors de l'évaluation de la formation.

Au total, si certains aspects de l'offre de formation et de sa reconfiguration peuvent être accueillis favorablement (ainsi du renforcement de la transversalité au niveau des licences générales, du projet Déclic mis en place dans le cadre de l'IDEX, de la professionnalisation des cursus, de l'introduction d'un parcours de recherche au sein de la mention de master *Monnaie, banque, finance, assurance*), d'autres aspects apparaissent problématiques, tel l'accroissement important des formations mono-parcours de niveau master, le taux de poursuite d'étude important des diplômés de LP et la quasi-absence de renforcement des équipes d'enseignants-chercheurs en gestion.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

Le pilotage et la coordination de l'offre de formation du domaine DEG au sein de l'Université Paris Descartes et de l'Université Diderot est largement impacté par la construction de la future Université de Paris. La définition des champs de formation devra faire l'objet d'une co-construction de la part des trois entités composant ce nouvel ensemble qui sera créé officiellement à compter du 1^{er} janvier 2019.

En dépit de ce télescopage entre le calendrier de l'accréditation et celui de la création de l'Université de Paris, des axes structurants permettent d'ores et déjà de cibler des priorités et orientent la future coordination. Il en est ainsi de la définition de trois axes stratégiques généraux, visant d'abord à augmenter la visibilité internationale de l'offre de formation, ensuite à améliorer l'interface avec les partenaires économiques, et enfin, à soutenir les pratiques pédagogiques innovantes. Pour ce qui concerne plus spécifiquement les licences et les LP, le projet Nouveau Cursus à l'Université Déclic permet d'organiser des licences modulaires se traduisant par le choix de mineures et de majeures et par des possibilités de double cursus. Il en résulte une flexibilité des rythmes d'apprentissage et des parcours, pouvant favoriser par exemple les passerelles entre les L2 et les LP. En ce qui concerne l'offre master, l'adossement à la recherche devrait être renforcé par une articulation plus étroite avec les laboratoires et les écoles doctorales, et par une structuration à venir dans le cadre d'un dépôt de projet d'École Universitaire de Recherche (EUR). Par ailleurs, toujours à ce niveau master, une forte ambition est affichée en matière de renforcement des cursus professionnalisants, de développement des pédagogies innovantes et interactives, et d'internationalisation, par le moyen notamment de la multiplication des cours en anglais et de la remise en route du programme de bourses de mobilité master.

Ces ambitions, pour partie déjà en cours de réalisation, devraient se concrétiser à partir de 2020, première année de plein exercice de la nouvelle université. A ce stade, les orientations sont très générales et les informations contenues dans le dossier ne permettent pas de déterminer dans quelle mesure elles pourraient être bénéfiques dans le cadre plus spécifique du domaine DEG. En outre, dans leur ensemble, les fiches transmises par les deux universités (globalement très pauvres en informations) ne permettent pas de lever les doutes quant à un certain nombre de remarques et commentaires présentés dans le rapport d'évaluation.

On note ainsi, trop souvent, que pour les LP, le cadre prévu pour présenter les éléments concernant la prise en compte des résultats de l'évaluation du bilan de la dernière période, se résume à l'ajout d'un paragraphe standard sur l'insertion dans le dispositif Déclic. Plusieurs remarques figurant dans le bilan restent de fait sans retours, que ce soit en termes de compléments d'information, de réflexion, ou d'actions envisagées sur le plan opérationnel.

Plusieurs remarques particulières peuvent être formulées au surplus. Une première concerne le faible nombre d'enseignants-chercheurs impliqués dans les équipes pédagogiques de certaines formations fortement professionnalisées, qui peut compromettre la pleine maîtrise du pilotage de ces formations par l'Université. Une deuxième concerne les conseils de perfectionnement. S'ils sont bien généralisés, leur composition, leur fonctionnement et leur impact réel au niveau des formations proprement dites, sont, en l'état, difficilement visibles. En particulier, la participation des étudiants à ces conseils de perfectionnement est difficilement évaluable lorsqu'elle n'est pas simplement inexistante (par exemple pour les masters *Droit des affaires* ; *Droit de la santé* ; *Droit privé*). Une troisième remarque concerne l'évaluation des enseignements, qui, à la lecture des dossiers, semble se traduire par des pratiques très hétérogènes. Une quatrième concerne le suivi de l'acquisition et de l'évaluation des connaissances et des compétences, qui reste embryonnaire (sauf pour les formations en apprentissage) à l'échelle du domaine DEG, faute notamment d'outils disponibles (du type

portefeuille d'expériences et de compétences). Enfin, cinquième remarque, les doutes concernant les procédures de collecte d'informations sur le devenir des diplômés ne sont pas levés, ce qui génère une inquiétude quant à la possibilité de remédier au caractère imprécis et incomplet des résultats des enquêtes d'insertion mis en exergue au moment de l'évaluation.

LES FORMATIONS

Intitulé de la mention	L/LP/M	Établissement(s)	Remarque(s)
Droit	L	Université Paris Descartes	
Économie et gestion	L	Université Paris Descartes	Les points soulevés par l'évaluation (lisibilité de l'offre, renforcement de l'équipe pédagogique) doivent faire l'objet d'une réflexion globale en Économie et Gestion à l'horizon de l'accréditation de l'offre de formation de l'université cible.
Économie	L	Université Paris Diderot	
Assurance, banque, finance : chargé(e) de clientèle	LP	Université Paris Descartes	Les points faibles soulignés lors de l'évaluation (en particulier le manque d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion, le taux de poursuites d'études élevé) doivent faire l'objet d'une grande vigilance et <i>a minima</i> , d'une évaluation à l'occasion de l'accréditation de l'offre de formation de l'université cible.
Assurance, banque, finance : supports opérationnels	LP	Université Paris Descartes	Les points faibles soulignés lors de l'évaluation (en particulier le manque d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion, le taux de poursuites d'études élevé, l'insuffisance du pilotage en termes de suivi des diplômés et d'évaluation des enseignements) doivent faire l'objet d'une grande vigilance et <i>a minima</i> , d'une évaluation à l'occasion de l'accréditation de l'offre de formation de l'université cible.
Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable	LP	Université Paris Descartes	
Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité paie	LP	Université Paris Descartes	
Gestion des structures sanitaires et sociales	LP	Université Paris Descartes	Les points faibles soulignés lors de l'évaluation (en particulier le taux de poursuites d'études beaucoup trop élevé, le manque d'information sur le suivi et le pilotage : suivi des diplômés, évaluation des enseignements, suivi de compétences) doivent faire l'objet d'une grande vigilance et <i>a minima</i> , d'une évaluation à l'occasion de l'accréditation de l'offre de formation de l'université cible.

E-commerce et marketing numérique	LP	Université Paris Descartes	Les points faibles soulignés lors de l'évaluation (en particulier le taux de poursuites d'études élevé, l'absence de conseil de perfectionnement) doivent faire l'objet d'une grande vigilance et <i>a minima</i> , d'une évaluation à l'occasion de l'accréditation de l'offre de formation de l'université cible.
Management des activités commerciales	LP	Université Paris Descartes	Les points faibles soulignés lors de l'évaluation (l'absence d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion, le taux de poursuites d'études élevé) doivent faire l'objet d'une grande vigilance et <i>a minima</i> , d'une évaluation à l'occasion de l'accréditation de l'offre de formation de l'université cible.
Sécurité des biens et des personnes	LP	Université Paris Descartes	Les points faibles soulignés lors de l'évaluation (la part des enseignements de la part des enseignants-chercheurs, le volume horaire trop faible de la formation) doivent faire l'objet d'une grande vigilance et <i>a minima</i> , d'une évaluation à l'occasion de l'accréditation de l'offre de formation de l'université cible.
Métiers de la gestion et des ressources humaines : assistant	LP	Université Paris Descartes	Les points faibles soulignés lors de l'évaluation (en particulier le taux de poursuites d'études élevé) doivent faire l'objet d'une grande vigilance et <i>a minima</i> , d'une évaluation à l'occasion de l'accréditation de l'offre de formation de l'université cible.
Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques Management européen des produits touristiques	LP	Université Paris Descartes	Hors nomenclature. La demande d'un intitulé hors nomenclature n'est pas justifiée, la LP ne visant pas spécifiquement le management européen des produits touristiques.
Métiers du commerce international	LP	Université Paris Descartes	Les points faibles soulignés lors de l'évaluation (en particulier le taux de poursuites d'études élevé, l'absence d'évaluation par les étudiants) doivent faire l'objet d'une grande vigilance et <i>a minima</i> , d'une évaluation à l'occasion de l'accréditation de l'offre de formation de l'université cible.
Droit public	M	Université Paris Descartes	
Droit international et européen	M	Université Paris Descartes	Hors nomenclature. L'intitulé de la mention est dérogatoire. Il correspond à la fusion de deux mentions : <i>Droit international</i> et <i>Droit européen</i> . Aucun des trois parcours de cette mention ne couvre la dimension européenne. La demande de dérogation ne semble pas se justifier et il est proposé de faire référence à la mention <i>Droit international</i> .
Droit privé	M	Université Paris Descartes	

Droit du numérique	M	Université Paris Descartes	
Droit bancaire et financier	M	Université Paris Descartes	
Droit comparé	M	Université Paris Descartes	
Justice procès et procédures	M	Université Paris Descartes	
Droit notarial	M	Université Paris Descartes	
Droit de la santé	M	Université Paris Descartes	
Droit des affaires	M	Université Paris Descartes	
Histoire du droit et des institutions	M	Université Paris Descartes	
Comptabilité contrôle audit (CCA)	M	Université Paris Descartes	Les points soulevés par l'évaluation (déséquilibre de l'équipe pédagogique, positionnement et gouvernance) doivent faire l'objet <i>a minima</i> , d'une évaluation à l'occasion de l'accréditation de l'offre de formation de l'université cible.
Économie appliquée	M	Université Paris Descartes	Création
Économie de la santé	M	Université Paris Descartes	Les points soulevés par l'évaluation (faiblesse des effectifs ; insertion professionnelle insuffisante, absence de conseil de perfectionnement intégrant des représentants des milieux socio-économiques concernés...) doivent faire l'objet <i>a minima</i> , d'une évaluation à l'occasion de l'accréditation de l'offre de formation de l'université cible.
Monnaie, banque, finance, assurance	M	Université Paris Descartes Université Paris 13	
Management	M	Université Paris Descartes	Les points soulevés par l'évaluation (la faiblesse du nombre d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion, le faible lien avec les acteurs du monde professionnel, la faible internationalisation des parcours) doivent faire l'objet <i>a minima</i> , d'une évaluation à l'occasion de l'accréditation de l'offre de formation de l'université cible.
Gestion des Ressources humaines	M	Université Paris Descartes	

Contrôle de gestion et audit organisationnel	M	Université Paris Descartes	
Analyse et politique économique	M	Université Paris Diderot Université Paris 13	

OBSERVATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

A

Monsieur Michel Cosnard
Président
HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Paris le 14 janvier 2018

CC/NCJ/DM -006

Objet : rapport final – derniers commentaires

ALL : licence art du spectacle

-précisions concernant le paragraphe suivant (p. 4) :

De même, la licence Arts du spectacle se propose de mettre en place des groupes dédiés pour mieux accompagner les étudiants de cinéma au sein des enseignements méthodologiques et linguistiques ou de mieux exploiter la plateforme Moodle. Rien n'est cependant indiqué sur les moyens mis en œuvre pour rendre leur utilisation plus efficace.

L'UFR LAC a accepté au printemps 2018 la création dans notre Licence à compter de la rentrée 2019 de 6 nouveaux groupes, également répartis sur chacun des semestres, ce qui représentera une amélioration notable des conditions d'apprentissage dans notre formation. À titre d'exemple, pour le cours d'analyse filmique de L1 au premier semestre, fondamental sur le plan méthodologique, la création d'un 4e groupe permet de ramener les effectifs de 50-55 inscrit.e.s en moyenne à 40, et donc d'assurer un meilleur suivi des étudiant.e.s en difficulté. Cinq autres cours (au statut CMTD) rassemblant actuellement 80-90 étudiant.e.s pourront également être dédoublés. Concernant l'enseignement de méthodologie universitaire "pure" de L2, assuré par les collègues de lettres, une réorganisation testée dès cette année avec succès permet de réserver désormais deux groupes minimum aux étudiant.e.s de cinéma (jusqu'alors dispersé.e.s dans une dizaine de groupes), ce qui facilite sensiblement la prise en compte de leurs attentes et besoins spécifiques.

-bi-licences : SHS (p.8)

Le département d'histoire a répondu avec souplesse et promptitude à la récente **proposition de validation CFVU** pour des bi-licences comme formation indépendantes. Et ces formations ont été conçues comme telles. Elles visent à une **recherche d'équilibre en ECTS** entre deux disciplines, chacune correspondant à un **bloc de compétences** pour chaque semestre, et répond donc pleinement à l'**arrêté du plan licence**. C'est donc une différence essentielle avec les anciens parcours majeure/mineure. Chaque bi-licence a son utilité propre et vise à répondre à la question de la **professionnalisation** : la licence histoire-géographie est conçue comme adaptée à la préparation des concours MEEF ; les licences d'histoire-allemand et d'histoire-anglais sont notamment destinées à permettre une meilleure **préparation aux masters et aux concours** ; la licence lettres-histoire permet le développement d'enseignements (en grec notamment) devenus rares à l'échelle nationale et ouvre

aux métiers du patrimoine. Contrairement à ce qui est dit page 8, il ne s'agit pas de reproduire l'existant : nous proposons des **nouveautés** (préparation aux concours administratifs, UE professionnalisantes de version, retrait d'UE de linguistique). En outre, la bi-licence d'histoire-allemand permet de répondre à la disparition décidée par Paris 3 de la double licence histoire-allemand, alors même que l'UFR EILA ne peut proposer de diplomation en licence.

Des bi-licences avaient été développées par l'Université de Paris Sorbonne avec succès, alors que l'Université de Paris I avait fait le choix de double-licences. Nous nous en sommes inspirés. Ces nouveaux dispositifs permettent de renforcer notre attractivité : désormais les étudiants auront un **diplôme sur lequel apparaîtra la mention de cette formation**. La condition étant que l'affichage soit clair et précis sur le site de Parcoursup – c'est du reste un objet d'inquiétude au regard de ce qui apparaît à ce jour. Notre objectif est que ces bi-licences ne soient pas des annexes (comme l'étaient les parcours majeures/mineures), mais deviennent l'une des **vitrines de nos formations**, qu'elles renforcent l'**intégration de notre UFR** (parcours histoire-géographie), ouvrent à de nouvelles **collaborations interdisciplinaires avec EILA, LAC et EA** dans le cadre de la nouvelle faculté sociétés et humanités qui est en train de se dessiner au sein de l'Université de Paris.

Christine Clerici
La Présidente



Christine CLERICI

university
PARIS DIDEROT
PARIS 7

Réponses de l'université Paris Descartes sur l'évaluation de ses formations par le HCERES

L'université Paris Descartes a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES concernant les formations dans les différents domaines DEG, SHS et STS et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Les réponses spécifiques à l'évaluation sont groupées ci-dessous par domaine et précédées d'éléments de contexte général ainsi que d'une réponse transversale aux remarques sur les licences professionnelles (LP).

Réponses et remarques communes

Contexte

Cette évaluation intervient à un moment très particulier de la trajectoire de l'université Paris Descartes puisque dans quelques mois elle va fusionner avec l'université Paris Diderot pour devenir l'université de Paris qui va également intégrer l'Institut de Physique du Globe de Paris.

Cette collision des calendriers a provoqué des interférences avec le processus d'évaluation, à plusieurs titres, ce qui appelle quelques explications :

- la nouvelle offre de formation va être déployée en septembre 2019 dans les établissements actuels (Descartes et Diderot), mais deviendra au 1er janvier 2020 celle de la future université de Paris. On est donc dans une articulation compliquée où les établissements qui vont être accrédités ne sont pas celui qui mettra en œuvre *in fine* l'offre de formation proposée ;
- la construction de l'université de Paris est un chantier considérable. A la différence d'un grand nombre de fusions d'universités qui se sont réalisées ces dernières années, les multiples recouvrements thématiques entre les deux universités obligent à un travail d'harmonisation et de co-construction beaucoup plus profond ;
- l'organisation interne de la future université en trois grandes Facultés (regroupements d'UFR) est en cours d'élaboration. Dans chaque domaine, les projets stratégiques de ces facultés sont en cours de construction par les équipes des deux universités qui se rapprochent. En termes de calendrier l'évaluation HCERES est arrivée un peu trop tôt, en tout cas avant la finalisation de ces projets. Sur plusieurs sujets, les équipes de direction ont délibérément voulu laisser à ces équipes la main sur la construction de leur futur projet et ne pas imposer un cadrage fort en amont, même si de nombreuses discussions ont eu lieu pour encourager la convergence des pratiques.

Quelques remarques des évaluateurs pointent des sujets où la convergence/coordination reste à améliorer. Nous en avons conscience, mais il nous a semblé prématuré de forcer le système, dans une période de construction d'un nouvel établissement et d'élaboration de ses projets.

Poursuites d'études importantes après les LP

La problématique de la poursuite d'études ne peut être de la seule responsabilité de l'IUT ou de l'université et des équipes pédagogiques. Elle est en effet d'ordre politique et sociétal, et engage d'autres acteurs parmi lesquels les entreprises, les milieux socioéconomiques et les étudiants eux-mêmes qui restent libres de leur choix et de leur projet. Au quotidien, nous les sensibilisons sur la possibilité qu'ils ont, au regard des compétences acquises, de s'inscrire dans une démarche d'insertion, et sur le fait que s'ils souhaitent suivre un master, ils pourraient le faire après quelques d'années d'expérience professionnelle dans le cadre de la formation tout au

long de la vie. En outre, aucun membre d'équipe pédagogique n'est autorisé à écrire des lettres de recommandation pour tel ou tel master. Plus globalement et plus fondamentalement, la totalité des Licences professionnelles de l'IUT de Paris et celles des autres composantes de l'Université est toujours et déjà pensée selon un principe de professionnalisation et par là d'insertion professionnelle. Pour preuve notamment : les contenus et pratiques pédagogiques, la participation de professionnels, les projets tutorés, l'apprentissage par la pratique, la multiplicité des mises en situation professionnelle, l'approche compétences. Aussi ces enjeux font-ils l'objet d'une vigilance et d'une constante auto-évaluation de notre part. Enfin, il est de tradition d'opposer poursuite d'études et insertion professionnelle, une opposition binaire qui cache la nécessaire complexité de la situation, des problématiques et des enjeux associés. S'il y a poursuite d'études de certains étudiants de LP, celle-ci emprunte massivement et quasi exclusivement la voie de l'apprentissage et de l'alternance qui est une forme d'insertion professionnelle : les étudiants ont un contrat de travail et relèvent du code du travail comme tout collaborateur d'entreprise et acteur du monde socio-économique.

Secteur DEG

Problèmes de lisibilité que pourraient entraîner la coexistence d'une licence d'Economie et d'une licence d'Economie et Gestion.

Une réflexion est effectivement engagée par les équipes pédagogiques pour proposer des intitulés plus clairs pour chacun de ces diplômes, peut être dérogatoires par rapport à la nomenclature.

Demande d'intitulé dérogatoire pour la LP = métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques et management européen des produits touristiques

Le remarque est pertinente et la demande de dérogation est retirée.

Faiblesse du nombre d'Enseignants Chercheurs en Gestion

L'université Paris Descartes a bien conscience des tensions qui existent sur les enseignants de gestion et en tient compte dans sa politique de recrutement. Des actions ont d'ores et déjà été engagées à la rentrée 2018 en particulier à l'IUT et seront également menées pour les rentrées prochaines.

Volume horaire de la LP Sécurité des biens et des personnes dont le volume horaire serait en dessous des pratiques habituelles

Il ne semble pas que le volume horaire soit en dessous des pratiques habituelles. Par exemple, la licence professionnelle Sécurité des biens et des personnes de l'Université d'Avignon propose pour 2018-2019 un programme de 350 heures de cours et 109 heures pour le projet tuteuré, soit 459 heures, tandis que la même licence à l'Université Paris Descartes comprend 324 heures de cours et 120 heures pour le projet tuteuré, soit 444 heures au total.

Au demeurant, les contraintes de l'alternance rendent très difficile l'augmentation du volume horaire. Si la durée des examens est ajoutée aux heures de cours, le volume de la licence s'élève à plus de 480 heures et remplit presque entièrement le temps disponible pour la formation (environ 6 heures par jour, deux journées par semaine, du début de septembre d'une année à la fin de juin de l'année suivante, sauf trois semaines de vacances et les jours fériés).

S'il paraît exclu d'augmenter la durée des cours dispensés en présentiel, il reste la possibilité de recourir à l'enseignement à distance. Ainsi, pour l'année 2018-2019, dix heures d'enseignement à distance en Anglais ont été ajoutées au second semestre.

Intitulé dérogatoire de la mention de Master « Droit international et droit européen »

Cette appellation avait été demandée pour deux raisons :

- ▶ la présence de cours de droit européen avec des TD dans les formations proposées ;
- ▶ un affichage ouvert pour permettre une évolution des parcours de la mention.

Si ces raisons ne semblent pas suffisantes, la demande d'intitulé dérogatoire peut effectivement être retirée

Faiblesse des effectifs attendus en Économie de la Santé

Les effectifs du Master 2 oscillent depuis 2014 autour de 15 étudiants par an, en moyenne. Ces effectifs n'ont rien de faible et semblent tout à fait adaptés à un suivi personnalisé. A la rentrée 2018 il y a 21 étudiants en M1 et 17 en M2

Master Management : faible nombre d'EC de gestion, faible nombre d'intervenants professionnels, faible internationalisation des parcours.

Le faible nombre d'intervenants professionnels est sans doute du au fait que 2 professeurs associés, donc professionnels de base, font une grande partie de leur service au sein de ce master en M1 et M2.

De plus un travail est effectué en faveur de l'internationalisation : deux cours sont enseignés totalement en anglais et des cours enseignés en français demandent dans le cadre de l'évaluation des étudiants des rendus de projets en anglais. (par exemple dans le cadre du cours Innovation et système d'information un projet est demandé aux étudiants : vous occupez la fonction d'assistant de gestion dans une organisation ou entreprise comprenant plusieurs sites ou filiales ; l'établissement dans lequel vous travaillez est de type moyenne organisation ; il s'agit d'un établissement rattaché à un groupe international ; il vous est demandé d'améliorer une partie du tableau de bord concernant un aspect jugé prioritaire pour 2018 ; vous disposez d'un mois pour préparer un compte-rendu auprès de la direction au siège international (présentation orale, plus support diaporama) ; le manager de votre site vous demande de limiter à 10 minutes votre intervention, en langue anglaise, et de soigner particulièrement votre présentation en étant clairs, précis, concis. Le rendu est un fichier vidéo de 10 mn.)

Enfin bien entendu les stages obligatoires en M1 et en M2 peuvent avoir lieu à l'étranger.

Faible nombre d'EC impliqué dans les équipes pédagogiques de mentions fortement professionnalisées

Un réel effort est fait à ce sujet mais il est vrai que le taux d'encadrement du domaine DEG étant historiquement faible par rapport aux autres secteurs STS ou SHS, comme dans toutes les universités, les EC sont quelques peu écartelés entre toutes leurs obligations...

Conseils de perfectionnement : composition fonctionnement impact réel et participation des étudiants

Une réflexion est actuellement menée en particulier à l'IUT pour consolider et harmoniser les pratiques relatives aux conseils de perfectionnement au sein de l'IUT. Une réflexion du même type va être menée au sein de l'Université de Paris, afin d'harmoniser des principes de fonctionnement qui diffèrent du fait d'une culture d'établissement un peu différente.

Evaluation des enseignements

Il en sera de même pour l'évaluation des enseignements qui à Paris Descartes se fait par l'OVE sous la houlette d'un chargé de mission. Mais bien évidemment au sein de l'Université de Paris il y aura un travail à faire d'harmonisation des pratiques.

Suivi de l'acquisition et de l'évaluation des connaissances et des compétences

Il est prévu au sein de l'université de Paris d'utiliser un e-portfolio, si possible dès la rentrée prochaine.

Secteur SHS

Master création artistique : intitulé peu lisible, proposition par le HCERES d'intitulé : master arts thérapie.

Il est à noter que lors du dernier contrat il avait été demandé l'intitulé Art thérapie et que celui ci avait été refusé par la DGESIP, d'où la demande de cet intitulé « Création artistique » qui semblait le plus proche au sein de la nomenclature. Bien entendu si il nous est maintenant conseillé de demander une dérogation et de reprendre l'intitulé d'origine qui avait été refusé, cela ne pose évidemment aucun problème.

Secteur STS

Aucune information n'est fournie sur les FG DFA en études médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutiques.

Effectivement, compte tenu des nombreuses modifications du cadre national de ces formations (que ce soit à l'entrée, ou que ce soit l'internat et le second cycle) il a été jugé préférable d'attendre que tout cela soit stabilisé.

Absence de projet détaillé qui concernerait spécifiquement le domaine STS et qui permettrait y d'apprécier les liens avec les autres champs de formation

Effectivement c'est au futur établissement et à ses facultés de co construire le projet stratégique. Cette co-construction est nécessaire à la stabilisation de l'ensemble du nouvel établissement. Il était donc impossible de décider en interne à chaque établissement du projet stratégique du domaine considéré.

Relations avec le monde de la recherche et de l'entreprise à consolider par la mise en place effective de conseils de perfectionnement.

Effectivement une réflexion va être menée au sein de l'Université de Paris, afin d'harmoniser des principes de fonctionnement des conseils de perfectionnement qui diffèrent du fait d'une culture d'établissement un peu différente, et d'améliorer ainsi les relations avec le monde de la recherche et de l'entreprise.

Veiller à ce que l'offre de formation ne présente qu'une mention par intitulé pour les licences math, info et sciences pour la santé, qui sont significativement différentes.

Effectivement, elles sont différentes donc il y aura des licences de site (parcours) au sein de chacune de ces mentions portées par l'Université de Paris

LP Métiers du numériques : conception développement et réalisation web : problème de conformité à l'arrêté de 1999

Nous sommes ravis d'apprendre l'acceptation de cette accréditation. Cependant, la maquette et les volumes horaires sont conformes aux attendus de toute LP.

LP maintenance médicale et biomédicale.

Il est à noter e pourcentage d'intervenants extérieurs est porté à 30% depuis la rentrée 2018 et que les MCC sont bien conformes à l'arrêté du 17 novembre 1999, chapitre 2 (elles l'étaient déjà mais cela avait mal été formulé dans le dossier d'auto-évaluation)

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)